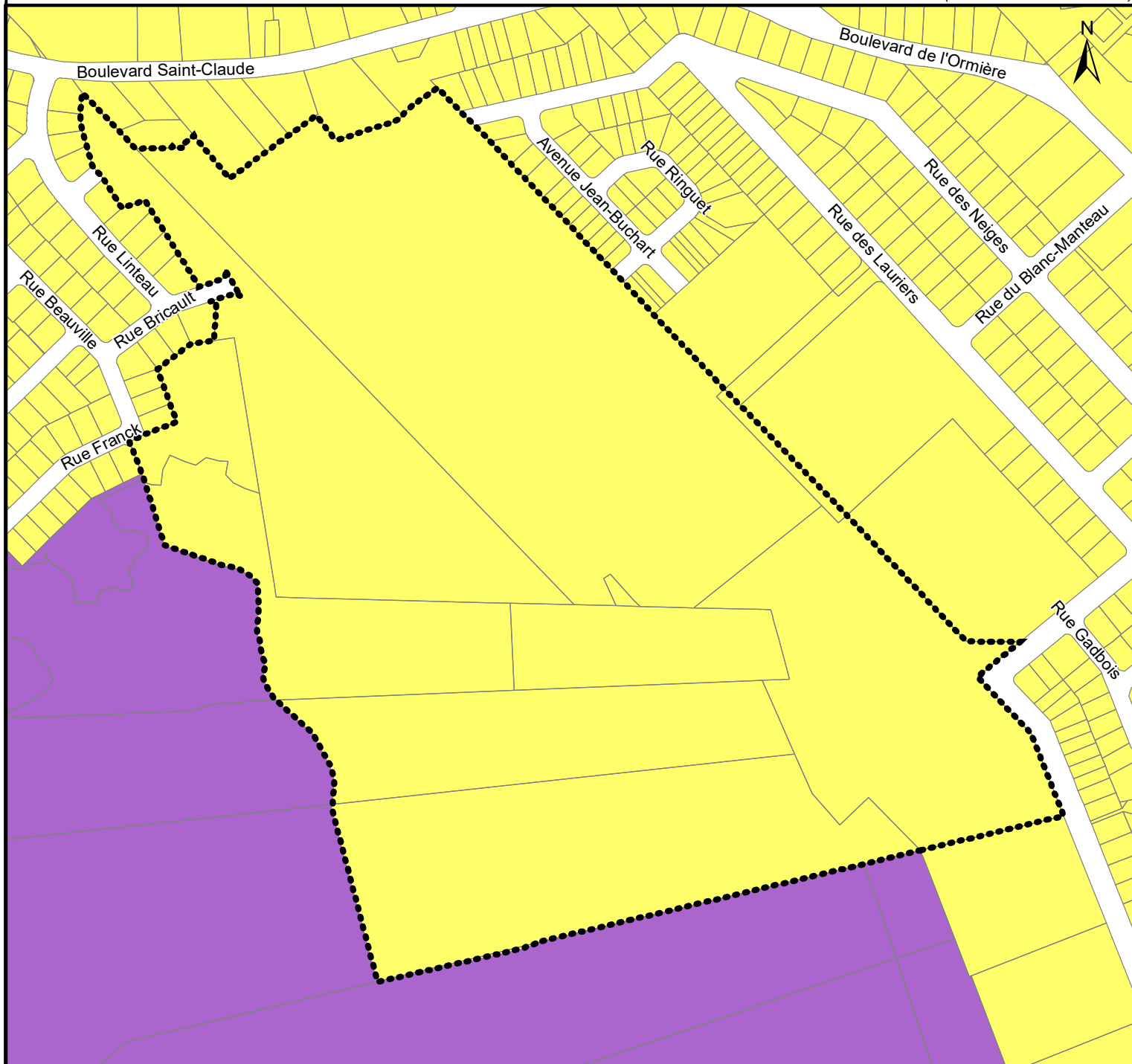


## Grande affectation du territoire

-  Centre-ville
-  Pôle urbain régional (Sainte-Foy, Belvédère, Wilfrid-Hamel/Laurentienne, D'Estimauville, Lebourgneuf)
-  Corridor structurant 1
-  Corridor structurant 2
-  Corridor structurant 3
-  Urbain - Québec
-  Urbain - L'Ancienne-Lorette

-  Urbain - Québec - Lac Saint-Charles
-  Urbain - Saint-Augustin-de-Desmaures
-  Commerce majeur
-  Équipement majeur (ExpoCité, Cité universitaire, Zones portuaires et aéroportuaire)
-  Campus technologique
-  Industrie et commerce
-  Hameau résidentiel agricole
-  Hameau résidentiel forestier

-  HMA-1 Hameau mixte agricole 1
-  HMA-2 Hameau mixte agricole 2
-  HMF-1 Hameau mixte forestier 1
-  HMF-2 Hameau mixte forestier 2
-  Agriculture
-  Conservation naturelle
-  Parc et espace vert
-  Forêt
-  Territoire touché
-  (À titre indicatif seulement)



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

### RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ R.A.V.Q.1310 EXTRAIT DE LA CARTE 37 - GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Date du plan : 2025-05-29  
No du règlement : R.A.V.Q.1801  
Préparé par : S.R.

No du plan : RAVQ1801A02  
Échelle : 1:5 000